Ville de Herstal

Le 24 septembre 2025

N ° 842

PUBLICATION

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, j'ai l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 22 septembre 2025, le Conseil communal a approuvé les modifications budgétaires n° 2 (ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2025.

Le document peut être consulté au service de la Recette communale, Centre administratif « La Ruche », Place Jean Jaurès, 45 à 4040 Herstal durant les heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Le présent avis sera affiché pendant une période de dix jours au moins.

Par le Collège

La Directrice générale f.f.,
Valérie **Kupper**

ADMINISTRATION COMMUNALE de HERSTAL

Le Bourgmestre
Frédéric **Daerden**